

## ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de Rozérieulles

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982, des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la Loi du 22 juillet 1982, portant modifications de la Loi du 02 mars 1982,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2211 et suivants, L. 2213 et suivants,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, R 411-25 à R 411-27,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, (livre I – quatrième partie), approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1977, modifiée et complétée,

Considérant la demande en date du 05 mai 2026, émanant de madame Martine CHENET, présidente de l'Association La Vie à Roze, dans le cadre de l'organisation d'un vide-greniers,

Considérant la déclaration préalable de vente au déballage en date du 05 mai 2026, déposée en mairie par madame Martine CHENET,

### ARRETE

**Article 1** : la circulation et le stationnement seront interdits sur le parking du Longeau.

**Article 2** : la circulation et le stationnement seront interdits rue Jean Burger, depuis les feux tricolores, jusqu'à la rue des roses.

**Article 3** : la circulation sera interdite rue du Bazin. Seuls les riverains seront autorisés à stationner depuis le N° 4 au N° 14.

**Article 4** : le stationnement et la circulation seront interdits rue des écoles.

**Article 5** : la circulation et le stationnement seront interdits chemin de Nô, à l'exception des riverains, qui pourront circuler dans les deux sens et stationner.

**Article 6** : le stationnement et la circulation seront interdits rue des roses.

**Article 7** : la signalisation sera mise en place par les services municipaux.

**Article 8** : ces prescriptions seront en vigueur à partir du samedi 16 mai 2026 à 00 heures au dimanche 17 mai 2026 à 20 heures.

**Article 9** : ampliation du présent arrêté à :

- Gendarmerie Ars sur Moselle
- Service de Police Intercommunale : [police-intercommunale@eurometropole.eu](mailto:police-intercommunale@eurometropole.eu)
- Pôle voirie : [voirie@eurometropolemetz.eu](mailto:voirie@eurometropolemetz.eu)
- Pôle transports : [transports@eurometropolemetz.eu](mailto:transports@eurometropolemetz.eu)
- M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers
- UEM
- GRDF
- Martine CHENET
- Luc VALETTI

+ PANNEAU POCKET

Rozérieulles, le 11 mai 2026

Le Maire,  
Roger PEULTIER

